



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYRILLE-DE-LESSARD
M.R.C. DE L'ISLET**

Aux contribuables de la susdite municipalité

**AVIS PUBLIC
DÉROGATION MINEURE**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Eric Thivierge, directeur général et secrétaire-trésorier :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard devra statuer, lors d'une séance ordinaire qui aura lieu le lundi 6 février 2023 à 20 heures à l'Édifice municipal, situé au 282 rue Principale, sur la demande de dérogation suivante :

NATURE ET EFFET :

L'immeuble ci-après décrit est situé dans la zone **RV-19** du règlement de zonage **238-1990** de la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard.

Dérogation mineure :

La dérogation mineure est demandée afin de permettre à la propriétaire de régulariser l'abris à motoneige quelle a construit trop près de son voisin. (**Article 6.9.2.3.2 du règlement de zonage 238-1990**)

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ :

Adresse : **19 route du Lac Isidore**

Numéro de lot : **3 770 466**

Lors de cette réunion, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-Cyrille-de-Lessard, ce 9^{ième} jour de janvier 2023.


Eric Thivierge, directeur général et secrétaire-trésorier